

11 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

Réunion des points focaux du PAM

Istanbul, Türkiye, 12-15 septembre 2023

**Point 6 de l'ordre du jour : Préparation de la 23<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 23)**

**Points de l'ordre du jour provisoire de la 23<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes et note préliminaire sur le thème de la session ministérielle**

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

**Points de l'ordre du jour provisoire de la 23<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes**

## Ordre du jour provisoire

### 1. Ouverture de la séance

### 2. Questions d'organisation

- 2.1. Règlement intérieur
- 2.2. Élection des membres du bureau
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Organisation des travaux
- 2.5. Vérification des accréditations

### 3. Décisions thématiques

- 3.1. Projet de décision : Respect des obligations et rapports
- 3.2. Projet de décision : Gouvernance
- 3.3. Projet de décision : Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée et renouvellement de l'approche écosystémique en Méditerranée
- 3.4. Projet de décision : Modification des annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
- 3.5. Projet de décision : Les aires marines protégées, les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne et la restauration des écosystèmes
- 3.6. Projet de décision : Plan régional sur la gestion de l'agriculture dans le cadre de l'Article 15 du Protocole « tellurique »
- 3.7. Projet de décision : Plan régional sur la gestion de l'aquaculture dans le cadre de l'Article 15 du Protocole « tellurique »
- 3.8. Projet de décision : Plan régional sur la gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'Article 15 du Protocole « tellurique »
- 3.9. Projet de décision : Lignes directrices actualisées pour l'immersion des matières géologiques inertes et inorganiques non polluées
- 3.10. Projet de décision : Planification de l'espace maritime en Méditerranée
- 3.11. Projet de décision : Procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la convention sur la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée
- 3.12. [Projet de décision : Proposition de la Türkiye sur la création d'un centre d'activités régionales sur le changement climatique hébergé par la Türkiye]
- 3.13. Projet de décision : Études d'évaluation : Résumé à l'intention des décideurs du rapport spécial du MedECC sur les risques climatiques et environnementaux pesant sur le littoral

### 4. Programme de travail et budget pour 2024-2025

**5. Session ministérielle**

- 5.1. Ouverture de la session
- 5.2. Rapport sur les activités menées dans le cadre du PAM/PNUE depuis la 22<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes (CdP 22)
- 5.3. Session ministérielle interactive d'examen des politiques
- 5.4. Prix Istanbul 2022-2023 des villes respectueuses de l'environnement
- 5.5. Déclaration ministérielle de Portoroz

**6. Dates et lieu de la 24<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 24)**

**7. Autres questions**

**8. Adoption du rapport**

**9. Clôture de la réunion**

**Note préliminaire sur le thème de la session ministérielle**

**[Projet initial, à mettre à jour en consultation avec le pays hôte]**

### **Considérations initiales relatives au format de la session ministérielle**

1. Comme il est de coutume dans le système du PAM, des débats de niveau ministériel seront organisés à l'occasion de la CdP 23. La session ministérielle adoptera un format interactif consistant en un groupe de discussion, comme lors de la CdP 22. Après la séance d'ouverture et la mise à jour sur les activités menées depuis la CdP 22, une session ministérielle interactive d'examen des politiques est envisagée. Le thème des discussions au niveau ministériel sera « La transition verte en Méditerranée : traduire les décisions en actes », comme convenu lors de la 94<sup>e</sup> réunion du Bureau (Izola, Slovénie, 20-21 juin 2023).
2. La discussion ministérielle sera lancée par un orateur principal. Il est envisagé d'organiser un groupe de discussion composé de 4 à 5 orateurs/personnes-ressources provenant de différents domaines d'action et d'expertise en lien avec les travaux du PNUE/PAM-Convention de Barcelone et représentant certaines catégories de parties prenantes. Il est attendu que les personnes-ressources présentent brièvement le thème depuis leur point de vue et que les ministres/chefs de délégation et les parties prenantes/partenaires du PAM interviennent lors de la discussion qui suivra.
3. Un événement sur les femmes dirigeantes devrait être animé par la Présidente de la Slovénie, S.E. M<sup>me</sup> Nataša Pirc Musar. En outre, l'accent sera mis sur la jeunesse et l'éducation, éventuellement dans le cadre d'un groupe de discussion et/ou d'un événement à destination de la jeunesse. La session ministérielle devrait également être marquée par de brèves interventions des ministres et des chefs de délégation sur le thème de la CdP, la cérémonie de remise du prix Istanbul 2022-2023 des villes respectueuses de l'environnement et l'adoption de la déclaration ministérielle de Portoroz.
4. Enfin, tout au long de la CdP, une série d'événements parallèles et d'autres initiatives de sensibilisation seront organisés autour d'activités/de réalisations précises du système PAM-Convention de Barcelone et de ses partenaires dans les principaux domaines thématiques de la CdP, tant au niveau régional que sous-régional, afin de déboucher sur la session ministérielle. Il s'agira notamment :
  - a) de la signature d'accords bilatéraux ;
  - b) d'événements parallèles, y compris avec les parties prenantes ;
  - c) d'expositions photographiques ;
  - d) d'événements médiatiques ;
  - e) d'autres manifestations.

### **Thème de la session ministérielle**

5. La présente proposition tient compte des messages politiques figurant dans la déclaration ministérielle d'Antalya et des dernières avancées mondiales et régionales dans le domaine de la gouvernance en matière de protection de l'environnement et de développement durable.
6. Sur proposition du Secrétariat, en consultation avec la Slovénie, pays hôte de la CdP 23, les participants à la 94<sup>e</sup> réunion du Bureau ont choisi « **La transition verte en Méditerranée : des décisions aux actions** » comme thème principal de la CdP afin de lancer une série de débats sur la voie à suivre et sur les engagements à inclure dans la future déclaration ministérielle de Portoroz.
7. L'approfondissement substantiel du cadre réglementaire et politique des Parties contractantes doit aboutir à une amélioration proportionnelle ou équivalente de l'état du milieu marin et côtier. Les données probantes, y compris les conclusions du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023), et les rapports des Parties contractantes sur les mesures prises pour appliquer la Convention de Barcelone et ses Protocoles mettent en évidence un certain nombre de lacunes dans la mise en œuvre au niveau national. Quels sont les problèmes rencontrés ? Qu'est-ce qui empêche une mise en œuvre complète et efficace ? Comment les Parties contractantes peuvent-elles surmonter les difficultés rencontrées au niveau national pour favoriser le développement durable et parvenir au bon

état écologique ? Comment mieux encourager un engagement efficace et l'obtention de résultats concrets sur le terrain ? À deux ans du 30<sup>e</sup> anniversaire du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone révisé, il est temps de prendre des mesures audacieuses et coordonnées.

8. Deux ans après la CdP 22 d'Antalya, au cours de laquelle les Parties contractantes se sont engagées à œuvrer à un avenir vert après la pandémie, il est temps de faire le point et de réfléchir aux moyens d'exploiter le potentiel de la Méditerranée dans le cadre de la transition écologique. Ce faisant, il convient de prendre pleinement en considération les avancées mondiales, notamment les nouveaux traités mondiaux et la sixième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, les dernières études pertinentes comme le QSR MED 2023 et l'étude prospective MED2050, les rapports du MedECC émanant du premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1) et les grandes étapes franchies au niveau méditerranéen.